

Compte-rendu du comité technique du 15/11/2017 Création du Centre Opérationnel Douanier Terrestre de Marseille



Le comité technique relatif à la création du CODT à Marseille s'est tenu à la DI le 15/11/2017.

L'ordre du jour portait notamment sur la création de ce futur service de soutien aux unités terrestres par transformation du CLI de Marseille et rattachement de ce service à la DR de Marseille à compter du 1^{er} mars 2018.

L'intitulé inscrit sur l'ordre du jour revêt une importance capitale dans la mesure où elle permet à la DG de se soustraire (momentanément nous en sommes convaincus) à ses obligations notamment en matière d'accompagnement social à l'égard des agents qui subiront les effets de cette restructuration.

Ce CT n'a pu débiter séance tenante, les agents du CLI de Marseille ayant pris l'initiative de se mêler au moins provisoirement au débat en pénétrant dans la salle. Il a été donné lecture par la cheffe du service à l'adresse de la parité administrative d'une motion rédigée et co-signée par l'ensemble des agents du CLI dans laquelle ils s'insurgeaient à juste titre contre la décision de la DG de ne pas considérer la fermeture de leur service comme une restructuration. En conséquence de cette décision inique, les agents ont indiqué dans ce courrier refuser désormais de « suivre leur emploi » prétendument transférés vers le futur CODT. Ils postuleront tous désormais au TAM 2018 pour d'autres destinations, plaçant ainsi le futur service dans une situation très délicate en raison de la fuite des compétences pourtant nécessaires pour lui permettre de fonctionner sereinement les premiers temps.

Ils ont enfin fait montre d'une grande fermeté en indiquant leur intention de porter l'affaire devant le tribunal administratif pour faire valoir leurs droits légitimes.

Cette initiative a eu le mérite de perturber un scénario écrit d'avance, où l'administration s'imaginait déjà dérouler sereinement les trois actes d'un navet dont elle a le plus grand secret. Et d'afficher également la détermination sans faille d'agents qui n'ont jamais démerité en assurant H24 les services sans interruption depuis nombre d'années en dépit des problèmes d'effectifs qui ont pu se poser à de nombreuses reprises dans le temps

La séance a pu débiter dès le départ de la délégation du CLI.

Le Directeur Interrégional a pris acte de la motion des agents du CLI, déplorant à juste titre leur refus de rejoindre ce nouveau service qui constituera, avec le COD Maritime, la vitrine clinquante de la DI.

Solidaires a ensuite procédé à la lecture d'une liminaire intersyndicale axée exclusivement sur le refus de la DG d'acter la restructuration du CLI.

Après avoir réitéré le refus de la DG d'accéder à la demande des OS de requalifier cette opération, le DI a fait la promotion d'un service dont nous mesurons bien évidemment les bénéfices qu'il induira à l'égard des unités de la surveillance dont il aura la charge.

Conformément à ses engagements lors du GT qui a précédé cette réunion paritaire, le DI a demandé à la DG le renfort de trois agents supplémentaires par rapport à l'effectif prévu initialement qui était de 17 agents. En réponse la DG a laissé la porte ouverte à l'implantation de ces ER supplémentaires en 2019, autorisant le DI à les affecter provisoirement en surnombre dès cette année.

Solidaires a ensuite pris la parole pour débattre une nouvelle fois des conditions dans lesquelles cette réforme voulue par l'administration et actée dans le PSD 2018 aurait dû se dérouler. Nous avons listé les éléments factuels et les éléments juridiques qui démontrent que cette réforme revêt le caractère d'une restructuration de service (cf liminaire).

Devant tant d'évidences, nous aurions souhaité du DI d'autres éléments de réponse que la simple transmission des informations de la DG sur le sujet.

Il nous est apparu au cours de ce débat que le statut de restructurés ne prévaut pour l'administration que lorsqu'une réforme s'accompagne d'une mobilité géographique. N'avons nous pas entendu dire sur un ton ironique « ils ne changeront même pas de siège »...

Solidaires s'est insurgé contre cette vision tronquée des choses. **Il y a en effet restructuration de services dès lors qu'une réforme entraîne une mobilité géographique ou fonctionnelle de l'agent.**

Il n'appartient pas à la parité administrative de piocher dans le dispositif d'accompagnement social les éléments qu'elle souhaite voir appliquer et exclure les autres points du dispositif quand cela lui convient.

D'ailleurs il est curieux de constater que les agents de la CROC-maritime et de la cellule opérations ont été mutés avec la mention « restructurés » alors que l'administration n'a eu de cesse de nous indiquer que la création du CODM n'entraînerait pas de restructuration de ces services.



Enfin comment ne pas s'insurger lorsque le DI nous indique que la DG refuse de considérer la fermeture du CLI de Marseille comme une restructuration afin de ne pas créer d'effets d'aubaine pour les agents concernés. Traduction : qu'ils n'en profitent pas pour demander leur mutation vers d'autres cieux et ainsi bénéficier du volet financier de l'accompagnement social.

On croit rêver : l'administration est à l'origine des mouvements de personnels liés aux restructurations incessantes qu'elle mène à pas de charge depuis nombre d'années et voilà qu'elle taxe maintenant les agents victimes de ces réformes de potentiels profiteurs. S'asseyant au passage sur l'accord relatif au renforcement de l'accompagnement social et financier de 2005 qu'elle a co-signé avec certaines OS dont nous nous enorgueillons aujourd'hui de ne pas faire partie.

Bien que nos arguments aient porté, nous n'en doutons pas, la parité administrative est restée de marbre sans doute engoncée dans un habit taillé en haut lieu et bien trop étroit pour lui laisser la moindre liberté de manœuvre sur le sujet.

Les OS ont indiqué vouloir accompagner les agents dans leur recours au tribunal administratif. Nous espérons à tout le moins de celles qui ont signé les accords précités qu'elles s'engagent pleinement aux côtés des agents dont les droits sont ouvertement bafoués.



© Can Stock Photo - csp7642049

Il n'y avait par ailleurs rien à ajouter, sinon des demandes de précisions sur la rotation des postes au sein du futur CODT. Solidaires a indiqué que le travail au sein de cette structure devait être collaboratif, les postes définis (opérateur communication, analyste, coordinateur) n'impliquant pas la même charge de travail.

Nous avons ensuite procédé au vote. L'ensemble des organisations syndicales a voté contre le projet présenté.

Nous avons voté ainsi alors qu'à l'évidence la création du CODT ne pouvait à l'origine qu'emporter notre adhésion. Mais la manière dont cette restructuration s'opère au détriment des agents en place au CLI ne pouvait que susciter notre rejet, ce que nous avons exprimé par notre vote négatif.

Pour Solidaires Douanes ,

Angélique AMAR, Nordin AMAR et Vincent FINKBEINER

Des questions? Des remarques? Une adresse : solidaires-mediterranee@douane.finances.gouv.fr